

Concentration Musique

La concentration musique est offerte à l'école secondaire du Coteau pour les élèves qui résident sur le territoire de la MRC Les Moulins et à l'école Paul-Arseneau pour les élèves qui résident sur le territoire de la MRC de L'Assomption.

Objectifs

Le programme vise l'apprentissage d'un instrument de musique et l'acquisition de notions théoriques permettant l'interprétation de plusieurs styles musicaux. Il vise également à permettre à l'élève de parfaire ses connaissances musicales tout en poursuivant une formation académique de qualité pendant tout son parcours au secondaire.

Formation

L'élève aura à son horaire huit périodes de musique de 75 minutes par cycle de neuf jours. Afin d'atteindre les objectifs du programme, les élèves font partie d'une harmonie scolaire comptant de 30 à 75 membres. Les instruments de musique sont fournis aux élèves pendant leurs cinq années à l'école.

Bien qu'il ne soit pas nécessaire de posséder des acquis musicaux pour être admis au programme, l'élève intéressé doit être passionné par la musique et être prêt à s'investir dans son cheminement.

L'école tiendra des épreuves de sélection au besoin et les élèves seront avisés au moment de la tenue de ces épreuves.

Les instruments de l'harmonie sont les suivants :

- Instruments à vent : piccolo, flûte traversière, hautbois, clarinette, saxophone, trompette, cor, trombone, euphonium et tuba.
- Section rythmique et percussions : basse électrique, batterie, timbales, xylophone, glockenspiel, congas, vibraphone, cloches d'orchestre et percussions diverses.

Les volets suivants sont abordés au cours des cinq années du secondaire :

- Culture auditive, culture rythmique, histoire et littérature
- Introduction à l'écriture (arrangement et orchestration)
- Planification et préparation de concerts, concours et présentations publiques
- Projets spécifiques divers reliés à la musique ainsi qu'à sa promotion

Pour compléter leur formation, les élèves peuvent choisir de faire partie de plusieurs ensembles musicaux dont le combo, le stage band, les petits ensembles et l'ensemble des percussions.

Prestations publiques

Les élèves sont obligatoirement appelés à se produire devant des auditoires variés (concerts, compétitions, festivals, démonstrations, tournées promotionnelles). Une tenue de concert appropriée est alors exigée et l'achat du polo de la concentration musique est requis.

Critères d'admission et de maintien au programme

- Réussir en anglais, français, mathématique, sciences et univers social
- Être recommandé par la direction de son école primaire
- Résider sur le territoire de la MRC Les Moulins pour s'inscrire à l'école du Coteau et sur le territoire de la MRC de L'Assomption pour s'inscrire à l'école Paul-Arseneau.

L'élève doit démontrer une progression dans ses apprentissages, afficher un comportement exemplaire en plus de maintenir des résultats académiques satisfaisants.